



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 62501

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de mettre en place une politique dite de « verdissement de l'administration ». L'intégration des préoccupations solidaires et environnementales dans la gestion administrative répond à un souci de développement durable. Or, il apparaît qu'un nombre important d'administrations de services déconcentrés n'envisagent pas de mettre en place rapidement cette politique publique. Aussi, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que cette préoccupation de l'Etat rencontre rapidement une mise en oeuvre concrète.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche partage l'intérêt de l'honorable parlementaire pour la prise en compte des préoccupations environnementales dans la gestion des administrations. Les mesures qu'il a déjà prévues pour favoriser l'usage du bois dans la construction, y compris par ses propres services, vont dans ce sens. Par ailleurs, afin de réduire l'usage des véhicules individuels pour les liaisons entre les sites parisiens du ministère, le co-voiturage est préconisé et un service de navettes régulières par mini-bus a été instauré. Le ministre de l'agriculture et de la pêche envisage, plus largement, de mettre en place un ensemble d'actions concourant au « verdissement » de son administration. Les responsables des directions chargées de l'administration générale au ministère de l'agriculture et de la pêche et au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont engagé une concertation sur ce sujet. De plus, le ministère de l'agriculture et de la pêche pratique une politique de développement durable dans le cadre de ses opérations nouvelles de construction. La programmation triennale des opérations immobilières des services déconcentrés met en exergue trois opérations structurantes concernées par une politique de haute qualité environnementale : 1. Le projet de construction de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Vendée à la Roche-sur-Yon, prévoit le soutien d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage accompagné d'un spécialiste de l'impact environnemental. La mission haute qualité environnementale est assumée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ; 2. Le projet de construction de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Aube, contribue à la valorisation d'une friche urbaine située en hypercentre. La municipalité de Troyes prévoit d'accompagner le projet par une problématique environnementale en créant une trame verte sur les parcelles voisines. La construction prendra en compte le travail initié par la ville de Troyes et le ministère chargé de l'environnement ; 3. Le projet de construction de l'extension de la direction de l'agriculture et de la forêt de la Martinique, est une opération programmée en 2003 pour laquelle des contacts ont été pris au niveau local pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la part de l'ADEME. Cette construction pourrait être réalisée avec une structure traditionnelle en bois.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62501

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3452

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 685